

Jeu concours - SERLY 50 ans

Règlement - Janvier

Article 1 - Contexte

La société SERLY dont le siège social est situé 30 rue Vendome 69006 LYON, fête ses 50 ans d'existence en 2022. A cette occasion, la société SERLY organise un jeu concours sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et LinkedIn.

Article 2 - Coordonnées de l'organisateur

L'organisateur du jeu concours est la société SAS SERLY dont le siège social est situé 30, rue Vendome 69006 LYON - Siret 519 556 963

L'organisateur est joignable par téléphone au 04 78 93 30 71 ou par mail sur contact@serly.fr

Article 3 - Eligibilité

Est autorisé à participer uniquement les personnes majeurs à la date du début du concours, propriétaire de leur logement et résident en France dans la zone géographique définie en annexe.

Une seule participation par foyer est autorisée. Il est possible de jouer sur plusieurs réseaux sociaux pour augmenter son nombre de chances.

En cas de non respect de ces conditions ou de ce règlement plus généralement, la participation pourra être annulée même si le participant a été déclaré gagnant.

Article 4 - Fonctionnement du jeu

Le principe du jeu est un tirage au sort.

4.1/ Participation sur Facebook

La société SERLY publiera un article sur sa page Facebook annonçant le début du jeu concours à la date indiquée dans l'article 5. Le participant devra aimer la page SERLY, aimer la publication et partager cette dernière sur sa propre page.

4.2/ Participation sur Instagram

La société SERLY publiera un article sur sa page Instagram annonçant le début du jeu concours à la date indiquée dans l'article 5. Le participant devra s'abonner à la page SERLY, aimer la publication et partager cette dernière dans sa story. Seuls l'abonnement à la page et le « j'aime » de l'article seront pris en compte.

4.1/ Participation sur LinkedIn

La société SERLY publiera un article sur sa page LinkedIn annonçant le début du jeu concours à la date indiquée dans l'article 5. Le participant devra s'abonner à la page SERLY, aimer la publication et partager cette dernière sur sa propre page. Seuls l'abonnement à la page et le « j'aime » de l'article seront pris en compte.

Un tirage au sort sera réalisé par nos équipes selon les conditions de l'article 6 et le gagnant sera contacté sur la messagerie personnelle du réseau social avec lequel il aura participé, au maximum 4 semaines après le dépouillement.

Jeu concours - SERLY 50 ans Règlement - Janvier

Annexe 1 - Zone géographique

Seuls les propriétaires d'une résidence principale située dans la zone géographique définie par le cercle rouge peuvent participer au jeu concours.

